

2015-6668
2016-02-16

BOÎTE ou SEAU

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

**SACS D'APPÂT AVEC BROMADIOLONE
RAT-XB®**

Rodenticide

Particules

POUR TUER RATS ET SOURIS

COMMERCIAL

GARANTIE : BROMADIOLONE 0,005 %

Mise en garde : contient l'allergène blé.

Contient du malathion à raison de 0,0076 % à titre d'agent de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 15795 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 7 kg (140 sacs d'appât de 50 g)

Premier Tech Brighton Ltd.
1 avenue Premier
Riviere-du-Loup QC G5C 6C1

RESTRICTIONS D'UTILISATION : L'appât DOIT être placé dans un point d'appât inviolable ou dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage et des espèces sauvages non ciblées. NE PAS placer l'appât là où il risquerait de contaminer des aliments ou encore sur des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Les appâts placés à l'extérieur et au-dessus du sol DOIVENT être placés dans des points d'appât. Le point d'appât (**niveau 1**) destiné à être placé à l'extérieur, en surface, à un endroit accessible aux enfants, aux animaux de compagnie et aux espèces sauvages non ciblées, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 2 ou 3 : 1) être résistant à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

Le point d'appât (**niveau 2**) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3 : 1) être résistant à la destruction par des animaux d'espèces non ciblées; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les animaux des espèces non ciblées ne puissent atteindre l'appât.

Le point d'appât (**niveau 3**) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes : 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (p. ex. métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (p. ex. au moyen d'une vis ou d'un cadenas); 5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation, la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Appât préparé pour la lutte contre la souris commune (*Mus musculus*), le rat surmulot (*Rattus norvegicus*) et le rat noir (*Rattus rattus*) dans les habitations, les bâtiments agricoles, les établissements de restauration (zones non alimentaires), les usines de traitement, les entrepôts (non alimentaires), les usines de transformation des aliments pour humains ou animaux (zones non alimentaires) et à l'extérieur, à moins de 15 m des bâtiments où les aliments pour humains ou animaux et leurs emballages ne sont jamais exposés ni ouverts. Les appâts rodenticides dans des points d'appât inviolables peuvent être placés à l'extérieur d'un périmètre de 15 m, mais à l'intérieur d'un périmètre de 100 m, le long de clôtures entourant les propriétés, à la condition que les points d'appât soient solidement fixés à la clôture ou au sol (p. ex. cloués). Agit sur ces trois espèces de rongeurs après un seul repas et tue les rats résistant aux anticoagulants.

MODE D'EMPLOI : Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres. Mettre les sacs d'appât dans des plateaux peu profonds à des endroits inaccessibles, ou bien dans des stations d'appât protégées, le long des murs, dans les coins, près des trous de rats ou de souris et dans les endroits dissimulés où les rats ou les souris mangent, s'abreuvent et circulent.

Contre le rat surmulot (*Rattus norvegicus*) et le rat noir (*Rattus rattus*) : Placer les sacs d'appât à des intervalles de 6 à 9 mètres, à raison de 1 à 4 sacs fermés par endroit. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent.

Contre la souris commune (*Mus musculus*) : Placer les sacs d'appât à des intervalles de 2 à 3 mètres, à raison d'un sac fermé par endroit. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des souris cessent.

Rats et souris: Remplacer immédiatement tout appât contaminé ou gâté. Pour éviter une nouvelle infestation, éliminer autant que possible les aliments, l'eau et les endroits où les rongeurs trouvent refuge. S'il y a réinfestation, répéter le traitement. Installer des stations d'appâts permanentes alimentées en appâts selon les besoins, là où il y a une présence continue de rongeurs.

Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments :

Pour les endroits qui ne sont pas liés directement à la transformation des aliments : Utiliser uniquement dans des endroits où les aliments, les aliments du bétail, l'emballage et l'équipement de manutention ne sont jamais ouverts ou exposés.

Pour les endroits où les aliments du bétail ou les aliments sont transformés, servis ou entreposés : Dans les établissements de transformation de la viande et des aliments (aires de transformation), n'utiliser que lorsque l'établissement n'est pas en activité. Enlever ou couvrir tous les aliments, le matériel d'emballage et les ustensiles avant de placer les appâts aux points d'appât. Retirer tous les appâts et les rongeurs morts avant que l'établissement reprenne ses activités (les aires de transformation comprennent les aires d'entreposage et de service).

PRÉCAUTIONS : TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Ne pas ouvrir les produits prémesurés offerts en emballages serrés. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. Ce produit contient un anticoagulant chimique qui,

en cas d'ingestion accidentelle par des humains, des animaux domestiques ou des animaux familiers, peut réduire la capacité de coagulation du sang et causer des hémorragies. NE PAS CONTAMINER LES LACS, LES RIVIÈRES ET LES ÉTANGS. TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre anti-poison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : La vitamine K₁ administrée sous forme d'injections, intramusculaires ou sous-cutanées ou par ingestion buccale est conseillée comme traitement curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement de temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés. Ne pas réutiliser les contenants vides. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Suivre les directives provinciales concernant le nettoyage du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à une utilisation ultérieure. Se débarrasser du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS : Jeter les rongeurs morts avec les ordures ou les enterrer.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

SACS

**SACS D'APPÂT
AVEC BROMADIOLONE RAT-XB®**

Rodenticide

Particules

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 15795 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : BROMADIOLONE 0,005 %

Mise en garde : contient l'allergène blé.

Contient du malathion à raison de 0,0076 % à titre d'agent de conservation.

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE CONTENANT AVANT UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

CONTENU NET : 50 g

Premier Tech Brighton Ltd.
1 avenue Premier
Riviere-du-Loup QC G5C 6C1

PRÉCAUTIONS : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Avant d'employer le produit, voir le contenant externe pour les PRÉCAUTIONS complètes concernant le placement et l'emmagasinage. Ce produit contient un anticoagulant chimique qui, en cas d'ingestion accidentelle par des humains, des animaux domestiques ou des animaux familiers, peut réduire la capacité de coagulation du sang et causer des hémorragies.

PREMIERS SOINS : **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre anti-poison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION : Jeter le contenant vide conformément aux exigences locales.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))